

Votre employeur a la responsabilité de la santé et de la sécurité de son personnel. Nous sommes le SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL auquel votre employeur a adhéré.

#### Vos droits à t2st

##### Confidentialité et secret médical

Tout ce que vous confiez à nos équipes médicales est protégé par le secret médical. Seul est transmis à l'employeur le double de votre attestation de suivi, sans aucune donnée médicale.

##### Dossier Médical en Santé au Travail

Le médecin du travail constitue et tient à jour un Dossier Médical en Santé Travail (DMST). Vous disposez d'un droit d'accès selon la procédure légale (article L 1111-7 du Code de la Santé Publique - CSP). Le médecin du travail peut déléguer une partie de ses missions à un professionnel de santé.

Le médecin du travail est amené à recueillir et à conserver des informations sur votre état de santé (article 4624-8 du Code du travail).

Ce dossier retrace dans le respect du secret médical les informations relatives à votre état de santé, aux expositions auxquelles vous avez été soumis ainsi que les avis et propositions du médecin du travail, notamment celles formulées en application des articles L. 4624-3 et L. 4624-4 du Code du travail.

En cas de risque pour la santé publique ou à sa demande, le médecin du travail le transmet au médecin inspecteur du travail.

Ce dossier peut être communiqué à un autre médecin du travail dans la continuité de la prise en charge, sauf en cas de refus de votre part.

La transmission est cependant utile pour la prévention, le suivi et la protection de votre santé car votre dossier médical vous suit en principe tout au long de votre carrière professionnelle.

Votre dossier est hébergé sur les serveurs de JAGUAR network, qui dispose d'un agrément / d'une certification. Vous pouvez vous opposer à l'externalisation de vos données en contactant t2st, par courrier postal ou à l'adresse électronique : [h.merz@t2st.fr](mailto:h.merz@t2st.fr).

##### Droit de rencontrer le médecin du travail en dehors des entretiens programmés

En dehors des visites habituelles (visites d'information et de prévention, de pré-reprise, de reprise etc. ...) vous pouvez demander à tout moment une consultation auprès de votre médecin du travail.

#### Coopérations

Votre coopération est nécessaire à l'exercice de nos missions médicales. Vous devez honorer votre rendez-vous. Un créneau horaire vous est réservé et l'équipe de santé au travail vous attend. En cas d'impossibilité, vous devez informer votre employeur dans les meilleurs délais.

Dans le but de préserver votre santé dans le cadre de votre travail, il vous est demandé, lors de la consultation, de présenter les documents médicaux nécessaires :

- votre carnet de vaccination, en particulier pour un poste de travail en contact avec les agents biologiques ;
- pour une visite de reprise après maladie ou accident, un compte-rendu médical, les examens complémentaires en rapport avec votre arrêt de travail ou un courrier de votre médecin traitant sont indispensables pour permettre au médecin du travail de rendre un avis adapté à votre état de santé et à votre poste de travail ;
- pour une visite médicale, tout document à caractère médical doit également être apporté.

En l'absence de document, le médecin se réserve le droit de différer son avis.

## Vos données personnelles

### Responsable de traitement

Le responsable du traitement des données est l'association THAU SALAGOU SANTE TRAVAIL 20 rue Romain Rolland- 34200 SETE Tel : 04.67.74.63.90 - Fax : 04.67.74.12.95

Délégué à la protection des données : Maryse AURIOL t2st 17 rue Isaac Newton 34110 FRONTIGNAN

Dans le cadre de ses missions de service de santé au travail, t2st traite les données personnelles mises à sa disposition par votre employeur, par vous-même, par les administrations et organismes publics.

### Finalité du traitement

Le traitement de vos données sert à votre convocation, à la délivrance des attestations de suivi et avis établis par les professionnels de santé, à la gestion de votre relation avec t2st et son personnel ainsi qu'à l'élaboration de statistiques / épidémiologie. Seuls les professionnels de santé accèdent à vos données de santé lesquelles demeurent couvertes par secret médical.

### Base juridique

Le traitement de vos données a pour base juridique le respect des obligations légales et réglementaires concernant la santé au travail prévues par le Code du travail.

### Durée de conservation

t2st conserve vos données pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

### Données traitées

Les données traitées sont relatives à votre état-civil, votre identité, votre identification, votre emploi, votre santé, aux attestations de suivi et avis établis par les professionnels de santé.

### Destinataires

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées de t2st, à votre employeur (uniquement « avis et attestation de suivi ») ainsi qu'aux organismes, sous-traitants, et administrations avec lesquels t2st est en relation pour l'exécution de son activité.

### Droits dont vous disposez

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le Règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Vous disposez également, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel.

Vous disposez enfin de la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès ;

Dans les conditions prévues par la réglementation applicable, ces droits peuvent être exercés auprès de t2st.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle - CNIL -.